

RCS : FORT DE FRANCE

Code greffe : 9721

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00046

Numéro SIREN : 509 748 448

Nom ou dénomination : 2 A CARBURANTS

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2022 sous le numéro de dépôt 12617

Désignation de l'entreprise : 2 A CARBURANTS SARL		1 2				
Adresse de l'entreprise GRANDE SAVANE HABITATION SAINTE ROSE 97224 DUCOS		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
Numéro SIRET * 5 0 9 7 4 8 4 4 8 0 0 0 1 6			Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 0				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG			
		Fonds commercial (1) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	2 609	2 065	544
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	18 889	9 926	8 963
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
	Autres participations CU	CV				
	Créances rattachées à des participations BB	BC				
	Autres titres immobilisés BD	BE				
	Prêts BF	BG				
	Autres immobilisations financières * BH	BI	241		241	
TOTAL (II) BJ		21 740	BK	11 991	9 749	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU	79 727		79 727
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	3 413		3 413
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	121 316		121 316
		Autres créances (3) BZ	CA	119 896		119 896
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD			
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG	231 778		231 778	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI				
	TOTAL (III) CJ	CK	556 130		556 130	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
Écart de conversion actif * (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		577 869	1A	11 991	565 878	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Désignation de l'entreprise 2 A CARBURANTS SARL

Néant *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....1.500...)	DA	1 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	150
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="EJ"/>)	DG	320 228
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	129 825
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	451 703
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (III)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	65 878
	Dettes fiscales et sociales	DY	43 918
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	4 380
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	114 175	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	565 878	
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	114 175	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ORDRE DU JOUR

** Approbation du droit de communication et régularité des convocations adressées individuellement à chaque associé,*

** Approbation des documents présentés à l'Assemblée Générale et quitus donné à la gérance sur :*

- *Le rapport de gestion de la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos au 31 décembre 2020,*
- *Le rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article 223-19 du Code du commerce,*
- *L'inventaire physique arrêté à la date du 31 décembre 2020,*
- *Les comptes annuels à savoir ; le bilan, le compte de résultat et annexe arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés,*
- *Affectation du résultat et répartition éventuelle de dividendes,*
- *Rémunérations du mandat social,*
- *Pouvoirs pour accomplir les formalités*
- *Questions diverses.*

Monsieur Alain SAINTE-ROSE, gérant, dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ❖ *Un double des lettres de convocation,*
- ❖ *L'inventaire au 31 décembre 2020,*
- ❖ *Le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés à la même date,*
- ❖ *Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,*
- ❖ *Le rapport de gestion,*
- ❖ *Le rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées visées à l'article 223-19 du Code du commerce,*
- ❖ *Les documents divers et analyses détaillés se rapportant aux questions posées.*

*Le président rappelle que tous les documents énoncés ci-dessus, ont été communiqués à chaque associé **quinze jours au moins avant la réunion de cette assemblée** à l'exception de l'inventaire au **31 décembre 2020** qui a été tenu à leur disposition dans les mêmes délais au siège social.*

L'assemblée lui en donne acte.

*Il lit ensuite le rapport de la gérance sur l'activité et la situation de la société durant l'exercice social couvrant la période du **1^{er} janvier 2020** au **31 décembre 2020** ainsi que le rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article 223-19 du Code de commerce.*

Puis, **Monsieur Alain SAINTE-ROSE**, procède à l'examen des documents d'ordre comptable en donnant lecture du bilan et des comptes sociaux comportant les annexes explicatives et détaillées des différents postes comptables et apporte les commentaires souhaités.

La discussion est déclarée ouverte et des explications sont données aux associés. Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, il est mis aux voix successivement les résolutions suivantes prévues à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

Les associés approuvent la régularité des convocations faites et reconnaissent avoir reçu tous les documents précités au moins **quinze jours avant la date de la présente assemblée** et avoir obtenu tous les documents et renseignements complémentaires et toutes explications utiles sur les questions posées.

Ils reconnaissent également l'exercice effectif du droit de communication permanent ou spécial et avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour et enfin déclarent accepter sans exception ni réserve, les formes et délais de convocation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Les associés, après avoir entendu lecture du rapport de gestion de la gérance pour l'exercice clos le **31 décembre 2020** approuvent sans aucune réserve, ni aucune exception, le contenu dudit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

Les associés, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article 223-19 du Code de commerce pour l'exercice clos le **31 décembre 2020**, approuvent sans aucune réserve, ni aucune exception, le contenu dudit rapport.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Les associés approuvent le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable arrêtés au **31 décembre 2020** et donnent quitus entier et sans réserve à la gérance pour l'ensemble de sa gestion au cours de l'exercice social écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Les associés approuvent les propositions de la Gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice de **129 825 Euros**, décident de l'affecter, de la manière suivante :

- D'affecter la totalité du résultat de l'exercice au compte « Autres réserves » qui sera créditeur de **450 053 Euros**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION

Pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes distribués au cours des 3 dernières années est rappelé dans le tableau ci-dessous.

Années	Distribution globale	Abattement
2019	105 334 euros	Aucun abattement
2018	150 000 euros	Aucun abattement
2017	100 000 euros	Aucun abattement

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Nous vous demandons de vous prononcer sur les dépenses et charges non déductibles fiscalement engagées au cours de cet exercice pour un montant de **45 466 Euros**.

La situation que nous venons de vous exposer est reflétée dans les comptes annuels, le bilan et l'annexe que nous vous présentons.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME RÉOLUTION

Les associés constatent que la gérance a perçu une rémunération d'un montant de **13 500 Euros** au titre de l'exercice écoulé.

Monsieur Alain SAINTE-ROSE aura droit en outre et sur justifications, au remboursement de leurs frais de déplacement et de représentations engagés pour le

compte de la société, étant précisé que ces frais se situent en dehors de ceux se rapportant à la fonction même et normalement à la charge de mandataires sociaux. Il est également rappelé que lesdites rémunérations seront payées, le cas échéant, en tenant compte des disponibilités de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du Procès-Verbal des présentes délibérations pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

*L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à **11 heures**. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les associés.*

Monsieur Alain SAINTE-ROSE

Monsieur Mathieu SAINTE-ROSE